

16-OCT-2003

SBP-1382® INSECTICIDE
Jardins et patios

DOMESTIQUE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Resméthrine 0.25% P/P

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION



RISQUE D'EXPLOSION

N° D'HOMOLOGATION 11549 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Titulaire d'homologation:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way, Suite 100
Libertyville, IL 60048 USA

Agent canadien:
Valent BioSciences Corporation
40 King Street, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H 3C2 Canada
(416) 860-6516

Contenu net:

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION: NE PAS faire vomir sauf sur avis d'un membre compétent du corps médical. Obtenir IMMÉDIATEMENT de l'aide médicale ou communiquer avec un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Purger les yeux avec de l'eau propre pendant 15 minutes et obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Se laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'en quête d'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler l'embrun de vaporisation. Éviter tout contact avec la peau. Nocif si ingéré. Ne pas utiliser à l'intérieur. Pour contrôler les insectes volants à l'extérieur, vaporiser en tenant le contenant 1 à 2 mètres des plantes et des bosquets. Diriger le jet de vaporisation afin de saturer l'espace autour des plantes sans trop mouiller le feuillage. Éviter de fumer lors de la vaporisation. Couvrir ou retirer toute la nourriture avant de vaporiser. Ne pas vaporiser les cultures comestibles. Diriger le jet de vaporisation loin des personnes ou des animaux. Laisser la brume se disperser pendant quelques minutes avant d'occuper de nouveau les espaces traités.

Contenu sous pression. Ne pas percer le contenant ou l'exposer à des températures au-dessus de 49°C. Ne jamais jeter le contenant dans les flammes ou dans un incinérateur. Ne pas mettre le contenant dans l'eau chaude, près des radiateurs, des cuisinières ou de toute autre source de chaleur. Craint le gel.

MODE D'EMPLOI

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Diriger le bec vaporisateur loin de la figure et dans la direction de l'espace à être traité. Appuyer sur le bouton-pression et vaporiser afin de bien remplir l'espace où l'on retrouve les insectes volants. Pour obtenir les meilleurs résultats lors de traitements de plus grands espaces, vaporiser dans la direction de la brise afin de laisser la brume dériver vers la zone d'infestation. Vaporiser tout en s'éloignant de la zone traitée. Laisser la brume se disperser avant d'occuper de nouveau la zone traitée. Répéter le traitement de nouveau. Vaporiser, à l'extérieur, les jardins, les patios et les terrains de camping lorsque l'air est calme ou vaporiser dans la direction de la brise. Le produit peut contrôler les mouches et les maringouins à 6 mètres si le jet de vaporisation atteint les insectes.

INSECTES VOLANTS: Pour réduire les populations d'insectes volants désagréables tels que **les mouches, les maringouins et les papillons nocturnes**, les vaporiser directement en maintenant une distance de 1 à 2 mètres des plantes à fleur, des buissons et de la pelouse où les insectes se retrouvent. Éviter de trop mouiller le feuillage. Vaporiser également autour des poubelles et de toute aire de reproduction. Répéter le traitement au besoin. Vaporiser directement les guêpes et les frelons. Mouiller abondamment les aires de reproduction, en soirée, lorsque les insectes sont inactifs.

INSECTES AMBULATOIRES: Vaporiser directement **les fourmis, les centipèdes, les cloportes et les araignées**. Traiter les espaces autour des poubelles, des aires de pique-nique et des terrains de camping qui sont infestées. Pour les meilleurs résultats, vaporiser abondamment les fourmilières. Vaporiser en petites secousses de 2 secondes à une distance de 1 à 2 mètres, en atteignant le plus d'insectes possible. Répéter le traitement au besoin.

ENTREPOSAGE

Ne pas utiliser ou entreposer près des flammes découvertes ou de toute autre source de chaleur. Point d'éclair minimum 38°C (100°F).

ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton-pression afin de relâcher toute pression résiduelle. Emballer et jeter le contenant vide aux ordures ménagères.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE:

En cas d'urgence médicale, pour obtenir des renseignements concernant la sécurité et la santé lors de l'emploi de ce produit, en cas de feu, de contenants non étanches ou endommagés, composer le **1-877-315-9819**.

Avis à l'utilisateur: Se conformer strictement au mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette lors de l'utilisation de ce produit antiparasitaire. L'emploi d'un tel produit dans des conditions non sécuritaires constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.